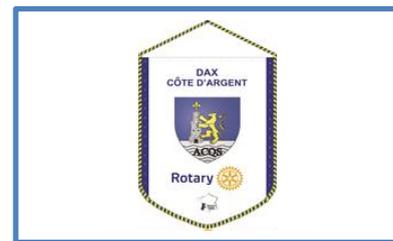




Yves LOUBERE 78^{ème} Président
Année Rotarienne 2020-2021



Président élu	Jean-Louis BAILLY
Président sortant	Lucien CAPDECOMME
Secrétaire	Alain BELAUBE
Trésorier	François PEDGES
Protocole	Patrick PELLETIER



Bulletin 30

Visite du Rotary Club de Dax au Tribunal de Commerce le 21 mai 2021

La délégation du Rotary Club de Dax est conduite par son Président, Yves Loubère, par ailleurs juge à ce Tribunal.

Elle est accueillie par José Prosper, Président du Tribunal de Commerce (TC dans la suite du texte), Fabrice Tachaires, greffier et Véronique Recevaux, présidente d'APESA et ancienne présidente du TC.

José Prosper nous présente cette juridiction, assez méconnue du grand public qui ne la distingue pas toujours du tribunal judiciaire ou du conseil des prud'hommes.



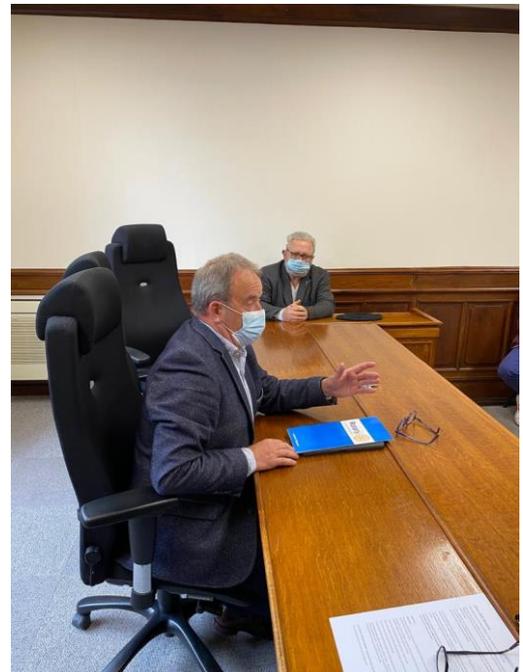
Le TC est un tribunal d'exception créé en 1790 pour remplacer les juridictions mises en place en 1563, où des consuls rendaient une justice de proximité, rapide et adaptée, sur les foires, les marchés et les grands centres commerciaux comme les ports.



De nos jours, le tribunal de commerce est un tribunal d'exception. Il intervient dans deux domaines : le traitement des contentieux, la prévention et le suivi des difficultés d'entreprises.

Les professionnels relevant de cette juridiction doivent être inscrits au registre du commerce et avoir effectué un acte de commerce par nature (échanges monétaire) ou par la forme (traite, lettre de change...)

À chaque audience le tribunal est composé d'un Président élu pour 4 ans par les juges, de 2 juges (choisis parmi 16, élus par leurs pairs), Ils sont garants des us de la profession et sont assistés d'un greffier. Un procureur garant de la loi, siège avec eux.



Le délai moyen d'une instruction menée par le tribunal de commerce oscille entre 3 et 8 mois, alors qu'il varie entre 1 an et demi et 4 ans au tribunal judiciaire.

Le justiciable peut se présenter seul si l'enjeu est inférieur à 10 000 euros. Il est accompagné, pour un montant supérieur.(ce qui est le cas de Lucien qui a déclaré :

à moins de 100 000€ tu n'as rien, (tout juste une Rolex)



Si l'enjeu est inférieur à 5 000 euros, l'affaire est jugée en dernier ressort et il n'y a pas de possibilité d'appel. Elle est jugée en premier ressort, avec possibilité d'appel auprès de la cour d'appel de Pau, pour un enjeu supérieur.

La formation d'un juge comprend un certain nombre de modules :

- ✓ déontologie,
- ✓ organisation judiciaire,
- ✓ procédures civiles,
- ✓ rédaction des jugements,
- ✓ droit des contrats et des obligations,
- ✓ cautionnement,
- ✓ traitement des entreprises en difficultés).

Elle s'étale sur 10 journées et une remise à niveau de 2 journées par an est nécessaire.